

Oui, mais pour la consultation populaire

■ L'avis rendu par le Conseil d'Etat est critique.

La nouvelle commission du renouveau démocratique voulue par la majorité wallonne (PS-CDH) devra prochainement se saisir (lorsqu'elle sera constituée) de la proposition de décret visant à instaurer une consultation populaire en Wallonie.

Le travail risque d'être long puisque le Conseil d'Etat vient de rendre son avis sur les trois propositions (PS-CDH, MR-Ecolo et PP). S'il est positif, il se veut également critique sur un certain nombre de points.

Limiter les dépenses

Que dit globalement le Conseil d'Etat? Il aborde tout d'abord la question... des questions qui pourraient être posées et se penche particulièrement sur les compétences de la Communauté française transférées aux Régions. La consul-

tation ne pouvant porter que sur les compétences régionales à l'exception des compétences de finances et de budget, il convient de bétonner le futur texte.

Une autre critique formulée par l'avis vise la limitation des dépenses des partis politiques et des comités de soutien qui agiraient dans le cadre d'une campagne de promotion autour d'une question soumise à consultation.

Le Conseil d'Etat se demande aussi si le Parlement wallon est l'institution adéquate pour rédiger les questions et en faire la promotion à l'égard des citoyens. Il serait sans doute bon de s'adjoindre les services d'un organisme indépendant. Enfin, la haute instance administrative insiste sur les questions de nationalité et d'âge (certains voudraient qu'elle soit ouverte à partir de 16 ans) pour participer à une consultation populaire en demandant une clarification de la part du législateur.

S.Ta.